

Gilles REYNAUD

Président de l'Association Ma Zone Contrôlée

Membre du Conseil d'Administration de l'ANCCLI



**Objet :** Crise sanitaire Covid19 parc nucléaire & Rapport d'enquête parlementaire 2018

**Lettre R / AR + mail**

Donzère le 12 Juillet 2020

## Lettre ouverte à

Madame la Ministre de l'Ecologie B.POMPILI

Ministère de la transition Ecologique et Solidaire

Hôtel de Roquelaure 246 Boulevard Saint-Germain Paris 7e

Madame la Ministre,

La sécurité et sûreté nucléaire sont des biens communs tout comme l'est l'environnement et toute la biodiversité qui la compose. L'Association Ma Zone Contrôlée souhaite attirer votre attention sur les conditions de travail dégradés que nous venons de traverser pour de nombreux salariés de la sous-traitance de la filière nucléaire dû à l'épisode Covid19. Nous voulons en parallèle revenir sur les préconisations du rapport de la commission parlementaire pour : « **l'amélioration du niveau de sécurité et sûreté nucléaire** » dont vous étiez le rapporteur.

Nous vous avons alerté plusieurs fois cette année, tout comme nous l'avons fait auprès de l'Autorité de Sûreté Nucléaire le **10/04/2020** et **12/05/2020** sur les conditions de travail dégradés de nos collègues « **statutaires EDF / Orano** » mais surtout, celles des salariés d'entreprises « **privées** » qui ont été en première ligne chez les divers donneurs d'ordres « **EDF/Orano** », pour réaliser les travaux de maintenance planifiés sans moyen de protection « **masque** » et ce jusqu'au **27/04/2020**.

Toutes les interventions qui ont été réalisées à « **EDF/Orano** » durant toute cette période pandémique et qui n'est pas terminée à date, se sont toutes faites dans un climat de stress-anxiété sans précédent pour l'ensemble des personnels intervenants. Beaucoup de nos collègues sous-traitants ont vécu des situations très humiliantes, discriminatoires quand, sur certains sites, les agents de l'exploitant « **EDF/Orano** » disposaient de masque pour se protéger du virus et pas nous. Nous ne sommes pas égaux ?

Sachez Madame la Ministre que certains collègues ont usé de leur droit de retrait face à ces situations ubuesques. Que toutes et tous ont subi des pressions indignes de leurs hiérarchies, de chantage à l'emploi, de menaces disciplinaire, alors même que seul un juge « **s'il estime abusif** » peut invalider un droit de retrait car « **lui seul le peut** » ! Est-ce abusif d'exiger un masque de protection quand l'OMS recommande l'utilisation de masque pour éviter une contagion et une potentielle propagation du virus quand l'on n'en dispose pas ? Pourquoi sommes-nous traités ainsi dans le pays des droits de l'homme, 6<sup>ème</sup> puissance économique et premier pays nucléarisé du monde ? Pourquoi ? Faut-il un accident nucléaire majeur pour arrêter cette maltraitance, ce dumping social permanent synonyme pour de plus en plus de salariés prestataires et agents statutaires, d'industrie LOW-COST ?

Le confinement national décidé par le gouvernement le **16/03/2020** du fait de l'absence de stock de masque suffisant pour tous, l'encouragement au télétravail pour celles et ceux qui le pouvaient, était tout simplement impossible pour de très nombreux salariés sous-traitants réquisitionnés et donc en première ligne comme beaucoup d'autres salariés dans d'autres secteurs d'activités vitales pour le pays pour nos biens communs.

Nous avons donc été Madame la Ministre tout naturellement réquisitionnés pour réaliser les indispensables et multiples opérations de logistique nucléaire, de maintenance et l'ensemble des divers contrôles réglementaires, puisque toutes ces activités sont massivement sous-traitées, toujours sous-traitées aux moins disant social dans + de 80% des attributions de ces marchés.

Mr B. Doroszczuk président de l'ASN tout comme son prédécesseur Mr P.F Chevet alertent depuis plusieurs années sur les dérives et les conséquences négatives de cette sous-traitance avec :

« **Une perte de compétence chez les exploitants** » « **Le manque de culture du risque** »

« **De culture sécurité et sûreté** » « **Du déficient niveau de surveillance des activités sous-traités** »

un tel niveau de médiocrité n'est pas satisfaisant Madame la Ministre, il ne l'est pas pour nous !

La surveillance à distance réalisé par l'ASN sur l'aspect strictement réglementaire et administratif « **des divers dossiers d'interventions et autres documents** » nous fais craindre le pire. Que dire quand, les inspecteurs de l'ASN aussi ne disposaient pas de masque et ne pouvaient pas se déplacer librement pour assurer physiquement leurs missions de contrôles, surveillance des installations et leurs missions d'inspection du travail dont nous avons tous grandement besoin vu la situation très anxiogène sur de nombreux sites ?

Dans ce contexte, plusieurs interventions de maintenance ont été réalisées sans une surveillance « **réglementaire en présente** » par les chargés de cette surveillance, puisque 75% des effectifs EDF était en télétravail (*Communication EDF gestion de crise*) !

A vrai dire, nous serons très vite fixés, du niveau de la qualité de ces interventions au redémarrage des installations, avec le risque d'évènements significatifs, touchant à la sûreté, à l'environnement, risque d'incident (*fuite/bruit anormaux/non qualité de maintenance/falsification du Dossier de Suivi d'Intervention/Malveillance...*) et potentiellement des arrêts fortuits à la clé par conséquent.

Lors de notre audition sous serment devant la représentation nationale le **17/05/2018** sur les conditions de la sous-traitance au sein de la filière, ce sujet avait beaucoup animé les débats parmi les parlementaires de la commission, mais aussi les exploitants nucléaires (*réponse contradictoire...sanction disciplinaire etc. etc.*). Le **14/06/2018** les syndicats représentatifs des donneurs d'ordres (*CGT /CFE-CGC/FO/CFTC/CFDT*) auditionnés, étaient unanimes quant aux problématiques liées à la sous-traitance...

La parution le **05/07/2018** de ce rapport avait retenu toutes notre attention et plus particulièrement les 4 préconisations qu'il en est ressorti :

#### **IV. CONTRÔLER LA SOUS-TRAITANCE ET PROTÉGER SES SALARIÉS**

12. *Définir, par le biais d'une convention collective, un statut commun à l'ensemble des salariés des entreprises sous-traitantes travaillant dans le domaine nucléaire et opérant en zone contrôlée. Préciser dans tout contrat de sous-traitance les obligations de chaque salarié des entreprises prestataires en cas d'accident, quel qu'en soit le niveau.*
13. *Permettre aux sous-traitants de consulter les médecins du travail de l'entreprise exploitante en mettant en place une plateforme unique de suivi des travailleurs du nucléaire. Remettre la périodicité des visites médicales tous les 6 mois pour les salariés de catégorie A (ceux susceptibles de recevoir une dose supérieure à 6 mSv par an) et tous les ans pour les salariés de catégorie B (les autres).*
14. *Demander à l'ASN de faire preuve de la plus grande vigilance et de faire respecter de la manière la plus rigoureuse possible le décret de 2016 relatif à la sous-traitance : un contrat entre une maison mère et sa filiale doit être considéré comme un niveau de sous-traitance ; un contrat entre deux entreprises appartenant à un même GMES (Groupement momentané économique et solidaire) doit également être considéré comme un niveau de sous-traitance).*

15. Favoriser la réintégration des compétences au sein des entreprises exploitantes afin de contenir le niveau de sous-traitance et de ce fait de mieux maîtriser la conduite des sites.

2 ans après Madame la Ministre rien n'a changé malheureusement, ces préconisations pour « **une justice sociale** » sont à nos yeux plus de l'ordre de « **l'intérêt général** » qui faute de prise de décisions politiques fortes, nos conditions de travail se dégradent toujours plus.

Vous êtes la seule aujourd'hui à pouvoir corriger cela et attendons de vous la promulgation d'un décret pour valider ces 4 préconisations d'urgence publique absolue. Vous ramèneriez ainsi, la sérénité qui nous fait grandement défaut sur le terrain, mais aussi à l'ensemble de nos concitoyens avec cette industrie à très haut risque pour toutes et tous.

Il y a des appels d'offres, de logistique nucléaire, en cours, au sein d'un périmètre dénommé « **SACROVAL** », qui comprend les CNPE de Chinon, Saint Laurent Des Eaux, Dampierre, Belleville, Nogent Sur Seine, Saint Alban et Cruas. Ces appels d'offres vont nourrir, de nouveau, des situations de stress, de remise en cause d'acquis et encore une fois occasionner une guerre économique indigne, du moins-disant social.

Nous espérons vivement que le monde d'après Covid19 ne sera pas pire que celui d'avant pour les salariés que nous représentons. Les stratégies à court terme de rentabilité économique de toutes les entreprises privées sous-traitantes font courir un gros risque à tous.

Nous constatons aussi, une recrudescence de presque accident au sein des activités de maintenance, erreurs de repérage, de lignage, de consignation...de la part du client... Ces situations qualifiées d'erreurs humaines sont la conséquence de la perte de compétence de nos collègues statutaires, de procédures formatés et informatisées qui éludent la connaissance du geste par l'expérience. Ces situations de presque accident sont plus alarmantes et dangereuses que les nombreux accidents de travail constatés « **non déclaré à la CPAM pour certains** », car tous apaisés en poste de travail aménagés...

Les Facteurs Sociaux Organisationnels et Humains auxquels notre Association est particulièrement très attachée, doivent retenir l'attention de tous, dans le contexte inédit que nous traversons. L'ANCCLI a adressé le **20/04/2020** à l'ensemble des exploitants nucléaires, autorités de surveillances, institutions en lien avec la filière nucléaire, une lettre ouverte sur ce thème très précisément. Nous comptons là aussi madame la Ministre sur votre soutien.

Nous consultons très attentivement comme chaque année, les rapports annuels des exploitants nucléaires dans le cadre de la Loi TSN conformément à l'article **L. 125-16** du Code de l'environnement et remarquons encore cette année (*Onglet : Rapport 2018-2019 Loi TSN [www.ma-zone-controlee.com](http://www.ma-zone-controlee.com)*) que l'ensemble des expressions des membres élus représentant du personnel au **CSE CSSCT (Ex C-E / CHSCT)** de nos donneurs d'ordre (*EDF/CEA/Orano*) vont très majoritairement dans notre sens sur le sujet de la sous-traitance, l'organisation des diverses PGAC. Oui Madame la Ministre ce dumping social organisé par l'organisation patronale « **COPSAR** » et ses succursales, devient dangereux pour tous et vous demandons d'y mettre un terme définitif. Les enjeux sociaux, environnementaux doivent pouvoir être débattus démocratiquement par tous et nous comptons bien nous y employer.

Nous profitons de vous rappeler : dans l'art 4 du statut des I.E.G « **Décret n°46-1541 du 22 juin 1946 approuvant le statut national du personnel des industries électriques et gazières** » il est écrit : **Les emplois, fonctions ou postes de services et exploitations, doivent être intégralement assurés par des agents statutaires.**

Pouvez-vous Madame la Ministre nous dire pourquoi cette Loi n'a jamais été appliquée à EDF ? A quoi bon une Loi, si celle-ci n'est pas appliquée, n'est pas contrôlée, à quoi bon ? Nous constatons toujours des Conventions Collectives « **Syntec – Nettoyage – Transport** » autorisées au sein de la filière et devriez aisément convenir Madame la Ministre qu'elles ne correspondent pas, à nos métiers exercés à EDF principalement ?

Il vous faudra évidemment mettre en place en parallèle de cela, une **Convention Collective Nationale « plancher »** pour tous les autres salariés sous-traitants intervenant à Orano et au CEA et nous avons des propositions très concrètes à vous faire sur le contenu à minima de celle-ci.

Vous partagerez nous le savons, la nécessité d'arrêter cette mise en concurrence violente des travailleurs entre eux pour des intérêts économiques principalement privés, aux détriments des enjeux de sécurité et sûreté nucléaire qui nous touchent tous à présent que l'on soit pour ou contre le nucléaire. La production d'électricité d'origine nucléaire ne doit plus pouvoir se faire aux désavantages, mépris des salariés sous-traitants qui la produisent .

Plusieurs lettres de suite d'inspection de l'ASN ou faisant suite à des déclarations d'incidents « **Blayais** » « **Belleville** » « **Contrôle des activités sous-traitées Dampierre** » « **Contrôle d'organisme de formation SEBIM** » sont très révélatrices de dysfonctionnement majeur dans l'organisation et de nos conditions d'interventions. L'organisation de la PGAC à Chooz, Cattenom, Belleville, Civaux se dégrade nettement et plusieurs alertes ont été faites sur la plateforme « **dédiée** » de l'ASN suite à nos conseils à des salariés de la sous-traitance adhérents de notre Association.

Le site de Belleville fait actuellement l'objet d'une surveillance par l'ARS suite à 23 cas de Covid19 avérés. Nous vous demandons d'exiger des tests pour tous sur l'ensemble du parc. Les sites nucléaires deviennent tous des clusters potentiels, au vu de la non généralisation du dépistage Covid19. Le nombre très important d'intervenants venant des 4 coins de France où de pays ressortissant de l'union européenne (*Espagne / Portugal*), de l'exiguïté de nos lieux d'intervention qui empêche le strict respect élémentaire de distanciation sanitaire, des nombreuses coactivités en parallèle et des conditions de vie et modes d'hébergement des travailleurs en grand déplacement. Vous voilà Madame la Ministre au fait de ces situations bien réelles du terrain, de cette discrimination et précarité qui nous est sauvagement imposées.

L'Association Ma Zone Contrôlée a été créée il y a 10 ans pour pallier à un manque de liens « **partage d'informations-bonnes pratiques-retours d'expérience** » entre les salariés des industries à risques et aujourd'hui nous jouons pleinement ce rôle de collecteur de données, d'indication et d'évènements du terrain, pour tenter avec celles et ceux qui nous soutiennent, de corriger ces dérives, pour améliorer le niveau de sécurité et sûreté de toutes les installations où nous intervenons.

Nous vous informons que le présent courrier et les réponses que vous apporterez seront mis en ligne sur le site de l'Association Ma zone Contrôlée pour l'information de nos adhérents et sympathisants.

En vous remerciant de votre attention, et dans l'attente de réponses de votre part, nous vous prions de recevoir, madame la Ministre B.Pompili , nos meilleures salutations et restons à votre dispositions pour compléments d'information ou propositions d'amélioration.

Signataires :  
Association Ma Zone Contrôlée  
SUD Energie Orano D&S  
CGT Endel  
FO Samsic

Gilles REYNAUD